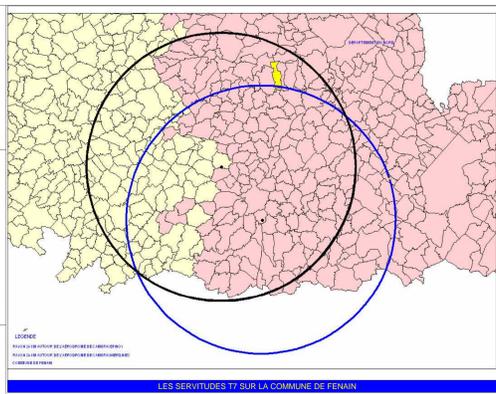


Commune de FENAIN

59227



PLAN 1/1

Éléments constitutifs du Porter à Connaissance (P.A.C) Art. R. 121-1 du Code de l'Urbanisme



LES SERVITUDES T7 SUR LA COMMUNE DE FENAIN

Plan Local d'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

Type Procédure : Revision
Délibération du 21/06/2021

Date mise à jour : 21/06/2021
N° de l'acte administratif local : 59227-2021-001

Echelle : 1 / 7 500 mms

Source : Gestionnaire Servitudes
SI Cadastre / Pli-0gip

Email : ddtn-nord@nord.gouv.fr

Légende

Limite communale

Bâtiments

A4 Protection des Cours d'eau non Domaniaux.
Voir liste complète sur le tableau des Servitudes d'Utilité Publique.

EL7 Alignement
Voir liste complète sur le tableau des Servitudes d'Utilité Publique.

EL11 Interdiction d'Accès
A21 ex. R.N. 455 décret du 06/03/1979

T1 Protection des Lignes Ferroviaires.
Douai - Blanc Misseron et Somain - Halluin
Busigny - Somain

T5 Relations Aériennes Servitude de Dégagement.
Aérodrome de Valenciennes - Denain
Arrêté du 29/07/1996

T7 Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement.
Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aérodromes de Cambrai Epinoy et de Cambrai Niergnies

INT1 Cimetières civils
Nb : cette bande de protection (100m) ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis.

